

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-02-01

COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2019

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE SAINT MAGNE

L'an deux mil dix-neuf, le douze février à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 4 février 2019

Membres en exercice : 118 Membres présents : 63

Pouvoirs : 1

Le quorum est atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, BEYRIE Yves, COVOLAN Mario , DESPUJOL Michel, BOURGOGNE Véronique, GAY Gérard, CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, MALLANDIT-SALLAUD Christian, LATRILLE Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** DUBOUDIN Dominique, DUVAL Pierre / **Communauté de communes du Sauveterrois :** BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, MARNIESE Denis, DADEL Jean-Denis, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, BOTTECHIA Yannick, BOUDIGUE René, BOTTEGA Joseph, CHARENTON Michel, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, LEBRUN Gérard, BRIS Daniel, LABORDE Thierry MACIAS / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** TONNEAUT Philippe, MARTY Sylvain, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon-Pujols :** DUCOUSSO Jean-Claude, BOURDIER Christian, PLANTEVIN Denis, LAVIGNAC Marie-Claude, ZAMPARO Isabelle, DELGUEL Jean-Claude, BRACHET Maryse, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel/ **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOULEAU Jacques, LAVOIR Denis, REBEYROLLE Jean-Jacques, LACHAIZE Yolande, POUPIN Annie, SERVANT Jacques, NAUDON Jean-Pierre, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean.

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, ROBERTS Amanda, REMAUT Alain, DEHEAULME, Isabelle, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe/ **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, LAURET Bernard / **Communauté de communes du Sauveterrois :** MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, YON François, , GASNAULT Jean-Pierre, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, GOMEZ Natacha, AUBERT Daniel, REBILLOU Bernard, BOUSCARY Emile, LIOTEAU Mady / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** LAGORCE Josette, LACOSTE Robert/ **Communauté de communes de Castillon Pujols :** TRAVANUT Jean-Paul, DUVIGNEAU-LOBRE Didier, GEROMIN Michel, DUBORIE Guy, DUVERGE Bernard ZECCHINI Alphonse, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BELLECULEE David, DARRIEUTORT Serge, CONORD Diana, BASSET Jean-Michel, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, COQUET Didier, LA SALMONIE Jacques (pouvoir à REGNER Jean), DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick, VACHER Jean-Claude, LETELLIER Maurice.

ACQUISITION AMIABLE D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DE SAINT MAGNE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), qui permet aux personnes publiques d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Considérant la nécessité de construire une nouvelle déchèterie sur la commune de Saint Magne de Castillon eu égard à l'impossibilité de mettre aux normes le site actuel.

Vu la délibération N°2016-05-18 du 26 mai 2016 portant acquisition de 4 parcelles d'une contenance totale de 10 641 mètres carrés pour un montant de 47 000€,

Considérant la nécessité d'acquérir des parcelles complémentaires attenantes, au vu du projet réalisé par le maître d'œuvre,

M. le Président expose au conseil que les parcelles de terrain contiguës au projet et référencées ci-dessous sont à vendre :

Référence Cadastre de la parcelle	Contenance Cadastre	Adresse
Section C-503 lieu dit « petit mauperey »	5 485 mètres carrés	Chemin du Pillebois 33350 St Magne de Castillon
Section C-502 lieu dit « petit mauperey »	2 020 mètres carrés	Chemin du Pillebois 33350 St Magne de Castillon

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelles déchèterie sur la Commune de Saint Magne de Castillon et compte tenu des caractéristiques de ces parcelles pour un total de 7 505 mètres carrés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise M. Le Président à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces parcelles
- Autorise M. Le Président à signer un sous-seing pour l'achat de ces parcelles d'un montant de 40 000€ ainsi que tous les documents afférents à cette acquisition et l'acte authentique d'achat qui en découle.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,

Sylvain MARTY

